Notre-Dame de Sion Paris
Sous contrat d'association
61 rue Notre-Dame des Champs
75006 Paris
01 44 32 06 70
www.sion-paris.fr

PROCÉDURE D'INSCRIPTION – 2024/2025

DEMANDE D'INSCRIPTION
par la Famille

Documents à joindre au dossier :

- Bulletins trimestriels de l'année en cours sauf pour les futurs 6ème,
- Bulletins trimestriels de l'année précédente,
- Lettre de l'élève et/ou de ses parents indiquant :
  - . les motivations précises de la demande d'inscription,
  - . la formation spirituelle,
  - . tout autre renseignement que vous jugez utile de faire connaître.
- Chèque de 50 € pour **frais de dossier et examen de la candidature** à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION.
  Cette somme reste acquise à l'établissement quelle que soit la décision prise.

INSTRUCTION DU DOSSIER
par l'Etablissement

Après examen du dossier, la famille reçoit :

- Une **proposition de rendez-vous** pour un **entretien en présence de l'élève ou un avis de refus.**

A l'issue de cet entretien, une réponse est adressée.

- Un **avis d'acceptation** selon la procédure déclinée au paragraphe suivant.
- Un **avis réservé**, avec mention dossier « en attente ».
- Un **avis de refus**.

INSCRIPTION

1- La demande d'inscription est enregistrée après entretien, accord du chef d'établissement et réception des pièces complémentaires suivantes sous huitaine :

- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ou du passeport
- Formulaire du contrat financier
- Avance sur scolarité : 300 €

Chèque établi à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION, en cas de désistement cette avance reste acquise à l'établissement, sauf cas de force majeure (mutation, déménagement).

-Pour les internes s'y ajoute une caution de 650 €.

Chèque établi à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION, cette caution sera remboursée aux familles, à la fin de la scolarité de l'élève dans l'établissement, sous réserve d'absence de dégradations et du paiement intégral des frais d'hébergement.

2- L'inscription devient définitive à réception des documents suivants :

- **Troisième et dernier bulletin trimestriel <u>mentionnant l'avis du conseil de classe de fin d'année.</u>**
- **Exeat de l'établissement d'origine**

NB : pour les élèves de Terminale, la photocopie des notes obtenues aux épreuves anticipées devra nous être adressée dès réception de ce document.